



Paris, le 17 novembre 2020

Congés payés : tout le monde est responsable de la survie des entreprises

Selon la DARES, du 1er mars au 25 mai dernier, 12,9 millions de salariés ont bénéficié du dispositif d'activité partielle mis en place par le Gouvernement, soit près d'1 salarié sur 2 en France. Pour le deuxième confinement, il est encore trop tôt pour se prononcer. Il est certain en revanche que la quasi-totalité des salariés travaillant dans les secteurs fermés administrativement en bénéficient à nouveau.

Dans ce contexte, les entrepreneurs sont confrontés à un défi majeur : l'accumulation des congés payés pendant les périodes de confinement. En effet, les périodes d'activité partielle génèrent automatiquement des jours de congés qui devront être payés par l'entreprise, alors que celle-ci s'est retrouvée à l'arrêt pendant toute la période concernée. Cette réalité fait peser deux menaces sur des entreprises déjà à terre.

Premièrement, ces congés vont venir assécher un peu plus des trésoreries d'entreprises déjà largement diminuées. Enfin et surtout, elles font peser le risque d'un départ massif des salariés en vacances au moment de la reprise. Les entreprises devront alors se battre pour générer un maximum de chiffre d'affaires et éviter de déposer le bilan après parfois plus de 4 mois sans aucune rentrée financière.

Face à cette situation extrêmement dangereuse, les entrepreneurs de CroissancePlus appellent le Gouvernement et les salariés à se saisir du sujet pour trouver une solution responsable, tant du point de vue des entreprises que du point de vue des finances publiques. Soit les congés devront être imposés au cours des périodes futures d'activité partielle, soit ils devront être pris en charge par l'Etat qui a décrété le confinement.

« Au cours des prochains mois, de nombreuses entreprises proches du dépôt de bilan ne pourront pas assumer un départ en congé massif et simultané de leurs salariés. Ces congés ont en partie été générés au cours des périodes d'activité partielle. Nous demandons donc aux organisations de salariés et au Gouvernement de trouver rapidement une solution neutre pour les finances de l'entreprise qui prenne en compte le caractère exceptionnel de la situation. La loi actuelle n'a pas été conçue pour la période que nous traversons actuellement. L'heure n'est plus aux faux-semblants mais à la responsabilité collective. Partir en vacances ne servira à rien si les entreprises font faillite » déclare Thibaut Bechetoille, Président de CroissancePlus.

Contacts presse :

Agence l'Ambassade :

Sylvie Poillevé
06 69 46 59 24
sylvie.poillevé@lambassade.agency

Estelle Reine-Adélaïde
06 17 72 74 73
estelle.reine-adelaide@lambassade.agency

Croissanceplus
Grandir ensemble

Premier réseau français des entrepreneurs de croissance créé en 1997, CroissancePlus se veut force de propositions et d'influence auprès des pouvoirs publics et leaders d'opinion pour favoriser la croissance des entreprises et la création d'emplois en France.

33 boulevard Malsherbes 75008 Paris | Tel : 01 56 88 56 20
contact@croissanceplus.com | www.croissanceplus.com